

# PRISE EN CHARGE DU SALARIÉ PAR LA CELLULE PDP-ME

(Prévention de la Désinsertion Professionnelle - Maintien en Emploi)

Signature de la fiche de signalement par le salarié

### VISITE CHEZ LE MEDECIN DU TRAVAIL

à la demande de

- L'employeur
- Le salarié
- · Le médecin traitant
- Fiche de liaison envoyée par le médecin du travail
- Ou demande de conseil à la cellule
- Réunion hebdomadaire pluridisciplinaire
- •Réunion mensuelle avec les partenaires •Evaluation de la
- demande •Désignation du
- référent

#### Signature du consentement éclairé par le salarié

- •Premier entretien avec le référent
- •Tableau des tâches
- •Recueil du CV

- •Évaluation de la situation
- ·Solutions envisagées
- •Demandes spécialisées complémentaires
- •Contact avec l'entreprise

#### Selon le besoin :

- Assistante sociale
- IPRP
- Psychologue du travail
- · Cap emploi
- Médecin traitant
- L'employeur
- Autres ...

## PRÉSENTATION DES MESURES

proposées au médecin du travail, au salarié

et à l'employeur

Médecin du travail

Assistante administrative PDP

Cellule PDP - ME

Référent

Cellule PDP - ME

Spécialistes .....

Retour Cellule PDP - ME

RDV pris par l'assistante administrative entre le salarié et le référent



Le salarié est accompagné par la cellule PDP-ME tout au long du processus de prise en charge